Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260527-DCM_2026_05_103-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
COMMUNE DE PLOUAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **29**
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Votants : **28**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLOUAY, dûment convoqué le vingt-et-un mai, s'est réuni à la salle des fêtes sise place de Bécherel à Plouay, sous la présidence de Monsieur Gwenn LE NAY, Maire.

Étaient présents :
M. Gwenn LE NAY, Mme Martine JULÉ MAHIEUX, M. Roland GUILLEMOT, Mme Sylvie PERESSE, M. Joël BERNARD, Mme Annick MAURISSEAU BERTRAND, M. Patrick ANDRÉ, Mme Valérie COURTET, M. Christophe BERNARD, M. Jean-Michel RIVALAN, Mme Catherine JEANDRAULT DE LA ROSIÈRE, M. Hervé LE GAL, Mme Catherine DE SAN FELICIANO, M. Thierry DELALANDE, M. David LIEURY, M. Sébastien DANIEL, M. Philippe CABOURO, M. Marc LE POULICHET, Mme Françoise FAVIER, Mme Sandrine GUILLEMOT, Mme Sandrine LEJARS, Mme Lucile TEKAYA, Mme Julie CRENN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Jacques LE NAY donne pouvoir à Gwenn LE NAY
Martine LE ROMANCER donne pouvoir à Roland GUILLEMOT
Baptiste ROBERT donne pouvoir à Annick MAURISSEAU BERTRAND
Stéphanie KÉRIHUEL donne pouvoir à Philippe CABOURO
Maëlle LE GOUIC donne pouvoir à Valérie COURTET

Absent excusé :
Alexandre COULLIN

Madame Julie CRENN a été nommée secrétaire de séance.

N° 2026-05-103 - LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal n° 2020-05-052 du 26 mai 2020 confiant au maire certaines attributions de sa compétence, il sera rendu compte des décisions ci-dessous prises par Monsieur le maire (**N° 2026-04-018 à 2026-05-038**).

N° 2026-03-018
Conclusion du contrat de maintenance de type P2 connecté pour la maison de la petite enfance avec la société HERVÉ THERMIQUE pour l'installation du chauffage production d'eau chaude et ventilation. Coût annuel 1 150 € HT.

N° 2026-04-019
Conclusion d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Voie lactée » avec la compagnie OKAZOO, le vendredi 4 décembre 2026. Animations culturelles. Coût : 2 400 € TTC.

N° 2026-04-020
Avenant 2 - Convention de mise à disposition d'un espace à France Services au profit de la Mission locale du Pays de Lorient. Période du 4 mai 2026 au 29 juin 2026.

N° 2026-04-021
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriétés de Madame et Messieurs Jacky, Jean Pierre, Monique, Patrick, Michel et Régine KERBIRIOU, AK 77 et AK 79 et AK 81 sises rue de Kergarnic.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260527-DCM_2026_05_103-DE

N° 2026-04-022
Aménagement de la rue des Alliés et des rues adjacentes - Extension du périmètre - Avenant au marché de travaux de + 101 741.40 € HT. Montant actualisé du marché : 1 525 709,83 € HT.

N° 2026-04-023
École élémentaire de Manehouarn - Extension et transformation du réfectoire en self - Avenants aux marchés de travaux.
- L'entreprise **SOTRABAT** titulaire du lot n° 01 « Terrassement - VRD - aménagement extérieur - démolition / curage - gros œuvre » pour un montant de 1 571,52 € HT ;
- L'entreprise **BORIS VAILLANT** titulaire du lot n° 04 « Étanchéité » d'un montant de 8 884,32 € HT ;
- L'entreprise **SOPLAC EUPHONIE** titulaire du lot n° 06 « Cloisons sèches - isolation - faux plafonds » d'un montant de 6 434 € HT.

Le montant de l'opération est ainsi porté à 673 795,32 € HT.

N° 2026-04-024
Convention de mise à disposition de l'espace de l'Amicale des retraités du Pays de Plouay à la salle de Kerveline au profit du centre de médecine du sport, le jeudi de 16h à 17h. Période du 2 juillet 2026 au 3 septembre 2026.

N° 2026-04-025
Convention de mise à disposition de d'un espace à France Services au profit du centre de médecine du sport, le jeudi de 13h30 à 15h30. Période du 2 juillet 2026 au 3 septembre 2026.

N° 2026-04-026
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriétés de Monsieur et Madame Eric et Nathalie LE SAYEC, AI 379 et AI 378 et AK 81 sises 36 bis rue de Saint Sauveur.

N° 2026-04-027
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Madame Martine LE DOUJET, AI 105 sise 30 rue de Saint Sauveur.

N° 2026-04-028
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Monsieur Valentin SELLIER et Madame Nolwenn TURMEL, AD 6 sise 12 rue des ajoncs.

N° 2026-04-029
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de la SAS VILLADIM PROMOTION ET AMÉNAGEMENT représentée par Monsieur Olivier PALIN, AC 334 sise rue de la Libération (14 Park Kaol).

N° 2026-04-030
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de la SAS VILLADIM PROMOTION ET AMÉNAGEMENT représentée par Monsieur Olivier PALIN, AC 330 sise rue de la Libération (22 Park Kaol).

N° 2026-04-031
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de la SAS VILLADIM AMÉNAGEMENT ET PROMOTION représentée par Monsieur Olivier PALIN, AC 333 sise rue de la Libération (16 Park Kaol).

N° 2026-04-032
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de la SAS VILLADIM AMÉNAGEMENT ET PROMOTION représentée par Monsieur Olivier PALIN, AC 331 sise rue de la Libération (20 Park Kaol).

N° 2026-04-033
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de la SAS VILLADIM AMÉNAGEMENT ET PROMOTION représentée par Monsieur Olivier PALIN, AC 336 sise rue de la Libération (10 Park Kaol).

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260527-DCM_2026_05_103-DE

N° 2026-04-034
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de la SAS VILLADIM AMÉNAGEMENT ET PROMOTION représentée par Monsieur Olivier PALIN, AC 340 sise rue de la Libération (2 Park Kaol).

N° 2026-04-035
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de la SAS VILLADIM AMÉNAGEMENT ET PROMOTION représentée par Monsieur Olivier PALIN, AC 329 sise rue de la Libération (13 Park Kaol).

N° 2026-04-036
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de la SAS VILLADIM AMÉNAGEMENT ET PROMOTION représentée par Monsieur Olivier PALIN, AC 326 sise rue de la Libération (7 Park Kaol).

N° 2026-04-037
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de la SAS VILLADIM AMÉNAGEMENT ET PROMOTION représentée par Monsieur Olivier PALIN, AC 332 sise rue de la Libération (18 Park Kaol).

N° 2026-04-038
Conclusion d'un contrat de co-production avec la compagnie « La générale électrique » pour les vendredi 29.05.2026 (scolaires) et samedi 30.05.2026 (tout public) - Animations culturelles - Coût de la prestation : 5 226,50 euros.

Pour extrait certifié conforme

Le SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Julie CRENN

Pour extrait certifié conforme

Le MAIRE,

Gwenn LE NAY

MAIRIE DE PLOUAY (Morbihan)

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte de par sa réception en Préfecture de Vannes le
et sa publication/notification le
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,
Pascal RIO